

## Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilienne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois - Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis  
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT  
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2024/75 JP

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 8 avril, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 2 avril 2024

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Sandrina Simoes, Marc Giraud.

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit.

**Pouvoirs** : Yannick Faure à Jérôme Fauconnier, Fabienne Croze à Christian Roux, Lydia Palazzi-Vallier à Gilles Cléret, Véronique Méneghin-caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Françoise Streit à Danielle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Hélène Rossi à Freddy Riotton.

Votants : 41 Pour : 41

### **OBJET : DEMANDE D'APPUI FINANCIER AU DEPARTEMENT POUR LE PROJET « DES PANNEAUX VOLTAIQUES CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE »**

Les Centrales Villageoises, SAS de 10 ans d'expérience dans le domaine de l'installation de panneaux photovoltaïques, ont eu l'opportunité de bénéficier de dons de panneaux photovoltaïques neufs et d'occasion. Ils ont souhaité les orienter vers un projet solidaire à expérimenter en partenariat.

En 2023, l'association Trièves Transitions Ecologie (TTE) s'est proposé de piloter le projet et a répondu à un appel à manifestation d'intérêt sur l'innovation sociale et territoriale de l'ADEME. L'association a été retenue et a obtenu des fonds de l'ADEME mais aussi de la Fondation de France, du FDVA et d'une cagnotte solidaire pour expérimenter ce projet en lien avec les Centrales villageoises du Trièves, l'association la Réserve l'Etrier, l'association Pep's Trièves (TZCLD), le Département et la Communauté de communes du Trièves.

Ce projet cherche à renforcer en nombre et en qualité les actions locales de lutte contre la précarité énergétique. Les panneaux photovoltaïques s'envisagent comme une porte d'entrée concrète et efficace immédiatement à la limitation des charges d'énergie dans le logement et à une réflexion plus globale sur d'autres manières d'entreprendre par soi-même pour limiter les charges énergétiques.

Le projet vise l'installation expérimentale de plusieurs kits solaires (10 en 2024) chez des ménages en précarité identifiés par les services sociaux du Département, l'assistante sociale de la MSA, les CCAS, le collectif d'entraide, la CCT. Les partenaires ont déjà recensé une vingtaine de personnes propriétaires, dont des petites entrepreneurs, agriculteurs et une dizaine d'autres logées par des bailleurs privés, publics, communaux qui souffrent de précarité énergétique et font appel aux services sociaux pour bénéficier d'un FSL. Le mode de repérage est en train d'être précisé, notamment en se basant sur la définition du CLER (Comité de Liaison des Energies Renouvelables) qui indique qu'un ménage est en précarité énergétique lorsque ses dépenses énergétiques sont supérieures à 8% de son revenu.

La communauté de communes du Trièves fait partie du comité de pilotage et a déjà soutenu l'installation de panneaux en 2023. Elle souhaite réitérer en 2024. Il est proposé que le Département vienne compléter les moyens financiers mis par la CCT pour chaque chantier

afin que le reste à charge pour le ménage soit de « 0 » euros. La CCT mettrait au maximum 400€ par chantier pour des prestations nécessaires à l'installation des panneaux photovoltaïques, sachant que l'installation d'un kit au sol revient à environ 800€. Le Département viendrait en complément de la même manière, si qui amène la possibilité d'accompagnement à 800€ par chantier maximum.

Chaque installation nécessite un diagnostic préalable sur site réalisé avec les Centrales Villageoises du Trièves avec la participation de PEP'S Trièves (EBE TZCLD) pour ajuster sa prestation (support d'installation). TTE est responsable de transmettre les informations précises à la CCT sur le contenu des prestations à prendre en charge par chantier (un process est en cours de formalisation).

L'expérimentation est assortie de formation et d'accompagnement des bénéficiaires : pour les associer à la réalisation de l'opération d'installation, son évaluation et les intéresser à l'usage dans une dimension de sobriété énergétique.

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter financièrement le Département à hauteur de 4000€ pour venir compléter les moyens financiers déjà apportés par la CCT (4000€) pour ces chantiers de pose de panneaux photovoltaïques pour lutter contre la précarité énergétique.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président à solliciter financièrement le Département à hauteur de 4000€ pour venir compléter les moyens financiers déjà apportés par la CCT (4000€) pour ces chantiers de pose de panneaux photovoltaïques pour lutter contre la précarité énergétique,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 8 avril 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 16/4/24 et de sa publication le 16/4/24